

Enquête portant sur l'instruction dans la famille Année scolaire 2021-2022

Afin de pouvoir disposer d'informations actualisées sur les enfants qui font l'objet d'une instruction dans la famille, une enquête nationale a été réalisée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) auprès des 101 directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour l'année scolaire 2021-2022.

1) Effectifs de l'année scolaire 2021-2022

72 369 enfants sont instruits dans la famille pour l'année scolaire 2021-2022.

Sur cette population de 72 369 enfants instruits dans la famille :

- 20 259 enfants sont inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED) en classe à inscription réglementée ;
- 52 110 enfants sont instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED.

➤ Répartition par tranche d'âge

Sur cette population de 72 369 enfants instruits dans la famille :

- 16 288 enfants se situent dans la tranche d'âge 3-5 ans ;
- 24 362 enfants se situent dans la tranche d'âge 6-10 ans ;
- 31 719 enfants se situent dans la tranche d'âge 11-16 ans.

Parmi les 20 259 enfants inscrits au CNED en classe à inscription réglementée :

- 439 enfants se situent dans la tranche d'âge 3-5 ans ;
- 2 320 enfants se situent dans la tranche d'âge 6-10 ans ;
- 17 500 enfants se situent dans la tranche d'âge 11-16 ans.

Parmi les 52 110 enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED :

- 15 849 enfants se situent dans la tranche d'âge 3-5 ans ;
- 22 042 enfants se situent dans la tranche d'âge 6-10 ans ;
- 14 219 enfants se situent dans la tranche d'âge 11-16 ans.

2) Les modalités et les résultats du contrôle des enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED

- Nombre de **premiers contrôles** pédagogiques des 52 110 enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED

Nombre d'enfants convoqués pour un premier contrôle	50 405
Dont nombre d'enfants effectivement contrôlés	47 547
Dont nombre d'enfants non contrôlés	2 858

- Suites réservées **aux premiers contrôles** dont les résultats ont été jugés insuffisants

- Nombre de **premiers contrôles** aux résultats insuffisants ayant donné lieu à un **second contrôle**

Nombre de premiers contrôles	47 547
Dont nombre de premiers contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants	4 573
• Dont nombre de convocations à un second contrôle	3 486
• Dont nombre de seconds contrôles effectués	2 774
• Dont nombre de seconds contrôles non effectués	712

- Suites réservées **aux seconds contrôles** dont les résultats ont été jugés insuffisants

Nombre de seconds contrôles	2 774
Dont nombre de seconds contrôles satisfaisants	1 528
Dont nombre de seconds contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants	1 246

Sur l'ensemble des seconds contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants, 1 091 ont abouti à une mise en demeure de scolarisation.

- Suites réservées **aux mises en demeure de scolarisation** après un second contrôle dont les résultats ont été jugés insuffisants

- 646 mises en demeure de scolarisation ont été suivies d'effet.
- 191 mises en demeure de scolarisation non satisfaites ont donné lieu à une saisine du Procureur de la République.
- Les mises en demeure de scolarisation non satisfaites qui n'ont pas donné lieu à une saisine du Procureur de la République ont donné lieu à une autre suite : saisine en cours, convocation auprès de l'instance chargée de la lutte contre l'évitement scolaire, suivi par les services sociaux, rescolarisation prévue à la rentrée 2022, dépassement de la limite d'âge de l'instruction obligatoire (16 ans) en cours d'année, déménagement, départ à l'étranger de la famille, etc.